

Politique d'asile asphyxiée

La politique d'asile de la Confédération n'est pas satisfaisante. Le département responsable n'applique pas les lois en vigueur. Les dysfonctionnements sont quotidiens. Notre système d'asile ne vise plus des réfugiés dont l'intégrité physique ou la vie est menacée, mais il attire de plus en plus de migrants économiques qui sont conduits en Suisse par des bandes criminelles de passeurs. Les conséquences de cette politique pèsent de plus en plus sur notre canton et sur les communes auxquels sont transférées les charges, donc les coûts de ces migrants.

Selon diverses estimations, l'industrie de l'asile et de l'aide au développement provoque des coûts globaux de l'ordre de 6 milliards de francs par an en Suisse à tous les niveaux. Il faut aussi que les cantons défendent leurs intérêts face à la Confédération pour ne pas avoir à supporter, eux et leurs communes, les conséquences de cette mauvaise politique. Les dysfonctionnements et leurs origines doivent être clairement désignés. Pour que toute la lumière soit faite sur les charges effectives, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes.

1. A combien se monte par personne et en moyenne le coût des prestations de soutien cantonales pour les requérants d'asile, les personnes admises provisoirement, les réfugiés accueillis provisoirement et les réfugiés reconnus (chiffres ventilés en fonction des groupes de personnes)?
2. Pour quels groupes de personnes l'aide est-elle accordée en nature?
3. L'aide d'urgence est-elle systématiquement accordée sous la forme de prestations en nature comme cela est prévu à l'art. 82 al. 4 de la loi sur l'asile?
4. Qu'entreprend le Gouvernement pour réduire la proportion excessive d'assistés sociaux parmi les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus?
5. Le Gouvernement est-il conscient du fait que fréquemment des requérants abandonnent leur travail lorsque leur demande est admise, car l'aide sociale accordée aux réfugiés reconnus est souvent plus intéressante que le revenu d'un emploi simple?
6. Quel était le coût global au niveau cantonal de l'entretien des personnes du secteur de l'asile en 2013, 2014 et durant la première moitié de 2015?
7. Quel est le coût pour le canton des procédures pénales et de l'exécution des peines liés aux personnes du secteur de l'asile?
8. Quelle est la proportion de personnes du secteur de l'asile dans la population carcérale du canton?
9. Combien de voyages à l'étranger le canton a-t-il autorisés pour des personnes admises provisoirement ou des réfugiés reconnus (chiffres ventilés en fonction du statut et de la destination du voyage)?
10. Quels coûts d'intégration sont prévus pour les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus?

Je remercie le Gouvernement de ses réponses

Delémont, le 9 septembre 2015

Pour le groupe UDC
Thomas Stettler

